



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-066

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2026

Sommaire

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet /
Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau de la coordination
départementale interministérielle**

75-2026-01-29-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté

n°75-2025-05-08-00002 portant nomination des membres du comité
départemental pour l'emploi de Paris (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

75-2026-01-29-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2025-05-08-00002
portant nomination des membres du comité
départemental pour l'emploi de Paris

ARRÊTÉ N°
modifiant l'arrêté n°75-2025-05-08-00002 portant
nomination des membres du comité départemental pour l'emploi de Paris

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5311-10, R. 5311-23, R. 5311-24, R. 5311-25, et R. 5311-36 ;

Vu l'arrêté n°75-2024-12-23-00005 du 23 décembre 2024 portant composition et répartition des voix au sein du comité départemental pour l'emploi ;

Vu l'arrêté n°75-2025-05-08-00002 du 8 mai 2025 portant nomination au sein du comité départemental pour l'emploi de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté n°75-2025-05-08-00002 du 8 mai 2025 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de région Ile-de-France, Préfet de Paris, et d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'emploi.

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Article 3

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www/prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-France/.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation,
la préfète, directrice de cabinet,

SIGNÉ

Karine DELAMARCHE

Annexe
Membres du comité départemental pour l'emploi de Paris

Collège	Organisation		Titulaire	Suppléant(s)
Collège Etat	Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris		Karine DELAMARCHE	Marc ZARROUATI Lucie CHARBONNEAU Leïla LE BOUCHER BOUACHE
	Unité départementale de Paris de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'emploi, des entreprises et des solidarités d'Ile-de-France (UD75-DRIETS)		Riad BOUHAFS	Martine BAUDOIN Marie MARCENA Véronique DELARUE
	Direction départementale de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS)		Tanguy BODIN	Esther LEPAICHEUX Coralie TREMBLAY
	Direction départementale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)		Marthe POMMIE	Rosaline FOUQUEREAU
Collège des collectivités territoriales	Région Ile-de-France	Conseiller régional	Habib SHOUKRY	
	Ville de Paris	Adjoint à la Maire de Paris	Afaf GABELOTAUD ou Léa FILOCHE	
		Direction des solidarités	Géraldine DUVERNEUIL	Mathilde REYNAUDI
		Direction de l'attractivité et de l'emploi	Dominique FRENTZ	Catherine TROMBETTA
		Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires	Marianne FONTAN	Olivier ROQUAIN
Collège des représentants des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel	Confédération française démocratique du travail (CFDT)		Aurélie LAGAVILLE	César OVIEDO
	Confédération générale du travail (CGT)		Magalie AMAOUZ	Julie LABET
	Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO)		Alex DELUGE	Brahim MESSAOUDEN Didier POULIER
	Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC)		Michèle CABARET LE-FRANCOIS	Frédéric-Paul MARTIN Mathieu HERVE-BARROUYER
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)		Nathalie LE DISERT	Philippe JACQ Sophie DU FAYET DE LA TOUR
Collège des organisations	Mouvement des employeurs de France (MEDEF)		Guillaume SIMONIN	Martine VIVES AUDRAIN

professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	Anthony METAYER	Olivier SALVANO-LUBESPERE Fanny LHOTE
	Union des entreprises de proximité (U2P)	Jonathan SALMON	
Collège des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi professionnel	Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC)	Katell CHEVILLER	
	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)	Pas de représentant	
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	François LONGERINAS	Muriel AUCHER
France Travail	Direction départementale de Paris de France Travail	Jean-Philippe DELCOURT	Séverine LEDUC-WISNIOWSKI Cyrille JUTTEAU Dalida EL-OUGLI
Missions locales	Mission locale de Paris	Mario GONZALEZ	Nicolas GARNIER Barbara GOMEZ
Organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Cap emploi de Paris	Alain FROUARD	Franck SEURIN Mylène BERMONT
Membres invités permanents (article 4 de l'arrêté n°75-2024-12-23-00005 du 23 décembre 2024)	Caisse d'allocation familiale de Paris	Tahar BELMOUNES	Esther TRICOIT Axelle PATRY
	Mutualité sociale agricole de Paris	Laurent PILETTE	Emmanuelle COHADON Matthieu REMBARZ
	Chambre de commerce et d'industrie de Paris	Gérald BARBIER	Damien WALKER
	Chambre de commerce et d'artisanat de Paris	Mouhssine BERRADA	Aurélie RIBAY Priscilla HAYERTZ
	Fédération des acteurs de la solidarité IdF	Steven MARCHAND	Isabelle MEDOU-MARERE
	Agence nationale de la formation professionnelle des adultes (AFPA)	Rabah KAABECHE	Arnaud HABER Pascal HIRT Leila JORIOZ-HADJ Anne BEZIER
	Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)	Geneviève GARRIGOS	Sylvie CLEMENCON Alain GACHET Juliette CARON